

## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

### Evaluation de la Garantie Partielle de Portefeuille SOLIDIS

Crédit IDA-78730

AMI N° C-433-PIC3/2025

Date de lancement : 08 Août 2025

---

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
2. Avec le soutien de la Banque mondiale, le Gouvernement Malagasy, à travers le Ministère des Finances, a mis en place un dispositif pour le soutien aux PME à travers la création d'un Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille (GPP). La gestion de ce Fonds a été confiée par l'Etat Malagasy à SOLIDIS, une institution financière non bancaire agréée par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), et acteur majeur de l'écosystème financier à Madagascar. Les objectifs de l'évaluation du Fonds de garantie SOLIDIS sont :
  - Analyser des performances et l'impact de la GPP sur l'inclusion financière et l'accès au financement des PME ;
  - Analyser dans quelles mesures les résultats des guichets du Fonds GPP peuvent être qualifiés de rentables pour le Ministère et quelles sont les dispositions à prendre pour pérenniser le système ;
  - Evaluer les options permettant de renforcer l'impact du fonds GPP sur l'inclusion financière ;
  - Améliorer la stratégie et la gouvernance du fonds GPP géré par SOLIDIS ;
  - Examiner le rôle potentiel de SOLIDIS dans la facilitation du financement des IMF ; (vi)
  - Evaluer la possibilité d'étendre la garantie à tous les établissements financiers sous agrément de la CSBF ;
  - Explorer les opportunités de renforcer les guichets existants ou de créer de nouveaux guichets spécialisés ;
  - Proposer des recommandations pour renforcer l'efficacité de la GPP, y compris en matière de système d'information ;
  - Clarifier le rôle de SOLIDIS en définissant son obligation de moyens ;
  - Clarifier le rôle du Ministère chargé des Finances pour assurer l'effectivité de son droit de regard et d'orientation des activités de la GPP pour l'alignement aux priorités gouvernementales ;
  - Et évaluer les options permettant au fonds GPP de renforcer son rôle dans la facilitation du financement au sein de chaînes de valeur agricoles à fort potentiel.
3. Les Termes de Référence (TDR) pour la mission sont disponibles sur le site internet suivant [www.pic.mg](http://www.pic.mg).
4. Le Projet PIC3 invite dès à présent les firmes de Consultants admissibles à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services et joindre dans leur dossier les documents suivants :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt
  - La présentation du Bureau d'études
  - Les références concernant l'exécution de contrats analogues. Les expériences dans des missions similaires doivent faire ressortir pour chaque mission l'intitulé, le nom, l'adresse et les contacts du Client, l'année de réalisation en précisant les dates de début et fin de la mission, le montant du contrat, la liste des profils et nombre des experts clés ayant réalisé la mission.Au stade de manifestation d'intérêt, il est formellement interdit de fournir des renseignements sur le personnel clé étant donné que les experts clés ne seront pas évalués à cette étape du processus.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.15 et 3.16 du « Règlement de

Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, sixième édition – Février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : Ex-Maison de la Réunion Isoraka, 2<sup>e</sup> étage, de 09h00 à 16h00.
8. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être fournis par courriel à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 Août 2025 à minuit (heure de Madagascar) et porter la mention « AMI C-433 Evaluation Garantie Partielle de Portefeuille SOLIDIS ».

**COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)**  
**Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2<sup>e</sup>me étage – Isoraka 101 – ANTANANARIVO MADAGASCAR**  
E-mail : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg) copie à [pic@moov.mg](mailto:pic@moov.mg) – Site web : [www.pic.mg](http://www.pic.mg)